|  |  |
| --- | --- |
| **Conseil 2018Genève, 17-27 avril 2018** | logo_F_ |
|  |  |
|  |  |
| **Point de l’ordre du jour: PL 1.1** | **Document C18/98-F** |
| **4 avril 2018** |
| **Original: anglais** |
| Note du Secrétaire général |
| CONTRIBUTION DES ÉMIRATS ARABES UNIS |
| coordination intersectorielle Au sein de l’UIT  |

J'ai l'honneur de transmettre aux Etats Membres du Conseil une contribution soumise par les **Emirats arabes unis**.

 Houlin ZHAO
 Secrétaire général

Contribution des Emirats arabes unis

COORDINATION INTERSECTORIELLE Au sein de L’UIT

Rappel

La Conférence de plénipotentiaires tenue en 2014 (PP-14) a adopté la Résolution 191 (Busan, 2014) relative à la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union.

Aux termes de cette Résolution, le Secrétaire général est *chargé* de veiller à ce qu'une stratégie de coordination et de coopération soit élaborée, afin de garantir l'efficacité et l'efficience des efforts dans les domaines intéressant les trois Secteurs de l'UIT, de manière à éviter tout chevauchement d'activité et à optimiser l'utilisation des ressources; et de veiller à l'élaboration d'une liste actualisée énumérant les domaines intéressant les trois Secteurs, conformément aux attributions de chaque assemblée et conférence de l'UIT.

En outre, les Directeurs des Bureaux sont *chargés* de veiller à ce que la coordination avec les autres Secteurs soit inscrite à l'ordre du jour des réunions des groupes consultatifs concernés, afin que soient proposées des stratégies et des mesures destinées à optimiser le développement des domaines d'intérêt commun; et de fournir un appui aux groupes consultatifs des Secteurs concernant les activités de coordination intersectorielle dans les domaines présentant un intérêt mutuel.

De plus, le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux sont *chargés* de faire en sorte qu'il soit rendu compte des activités de coordination menées entre les différents Secteurs dans chacun de ces domaines, ainsi que des résultats obtenus en la matière.

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil à sa session de 2017 a souligné, dans le Document C17/38-F, que le Groupe de coordination intersectorielle (ISC-TF) avait été établi pour renforcer la coordination et la collaboration entre les trois Bureaux et le Secrétariat général, dans le but d'éviter tout chevauchement d'activité au niveau interne et d'optimiser l'utilisation des ressources.

Le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies, dans son rapport "Examen de la gestion et de l'administration de l'Union internationale des télécommunications (UIT)" établi en 2015, a également recommandé que soit arrêtée une stratégie de coordination et de coopération dans des domaines d'intérêt mutuel du Secrétariat général et des trois Secteurs, comme l'ont demandé les Etats Membres dans la Résolution 191 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires.

Proposition

Les Emirats arabes unis se félicitent des efforts déployés par le secrétariat de l’UIT pour mettre en œuvre la Résolution 191 (Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires ainsi que de la stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union, et proposent à cet égard:

1) que l’UIT continue d’encourager les Etats Membres à veiller à ce que les questions se rapportant au domaine de compétence de chaque Conférence et Assemblée (par exemple, développement, normalisation ou radiocommunications) soient proposées, soumises, examinées et adoptées à la même conférence;

2) que l’UIT examine les résultats des Conférences et Assemblées de l’Union et facilite l’identification des questions d'intérêt mutuel, en déterminant les ressources et le budget nécessaires ainsi que la possibilité de définir un programme de travail.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_